

L'association **Santé au Travail en Cornouaille** recrute
Son/sa futur(e) **Médecin du Travail**
Poste en **CDI**, à pourvoir dès que possible dans notre centre principal de
Quimper – Kerdroniou

Quelques mots sur notre Association

Notre service de Prévention et de Santé au Travail est une association à taille humaine, qui emploie aujourd'hui 87 collaborateurs et vise à améliorer les conditions de travail des salariés de près de 8 000 entreprises adhérentes.

Organisée autour de 9 équipes pluridisciplinaires, chacune composée de Médecins du Travail, d'Infirmier(e)s, d'Assistants Médicaux et d'Assistants Techniques, notre association couvre l'ensemble du Sud Finistère, un territoire touristique marqué par une économie dynamique et variée.

Votre environnement

- Vous intégrez un collectif de 20 Médecins du Travail
- Vous bénéficiez d'une organisation facilitant votre exercice et votre large autonomie en travaillant en collaboration avec des infirmiers, des assistantes médicales, des IPRP, une psychologue du travail, une assistante sociale qui vous accompagnent dans les actions en milieu de travail.
- Une personne en charge de la documentation et de la communication est en appui pour une veille juridique et pour vos recherches documentaires
- Vous disposez d'un tiers-temps majoré et d'un accès régulier à la formation continue.
- Vous utilisez un logiciel métier commun à l'ensemble des SPSTI de la région Bretagne disposant d'un outil de visio-consultation intégré aux systèmes d'informations.

Avez-vous le profil ?

- Vous êtes titulaire du DES ou CES médecine du travail

Rejoignez-nous !

Adressez votre candidature à M. Christophe POULIQUEN, Directeur par intérim de l'association.

Par courrier : 2 Rue Louison Bobet
ZAC de Kerdroniou – CS 12006 –
29018 QUIMPER Cedex

ou par mail à : christophe.pouliquen@stc-quimper.org

Et si vous hésitez encore...

- Parcours d'intégration personnalisé et adapté prévu dès votre embauche
- Accès aux formations dont vous pourriez avoir besoin
- Horaire collectif journalier : 8h15-12h15/13h30-17h30
- 24 jours RTT par an
- 2 jours de « pont » accordés chaque année
- Complémentaire santé (prise en charge à 80% de la cotisation par l'employeur)
- Tickets Restaurant
- Epargne salariale : Plan d'Epargne Entreprise (PEE)
- Coffre-fort numérique
- CSE (avantages et réductions avec l'offre de billetterie CSE, chèque vacances et carte cadeaux)